

## Accréditation Erasmus + de l'ABF

**17 février 2025**

L'ABF a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à propositions 2024 du programme Erasmus + au titre de l'action Accréditation Erasmus+ dans l'Éducation des adultes, qui permet de mettre en place des actions de mobilité pour les adhérents de l'ABF.

Il a été notifié le 28 janvier 2025 que sa candidature avait été retenue.

L'accréditation est valable jusqu'à la fin du calendrier budgétaire européen, c'est-à-dire 2027. Durant les trois années à venir, l'ABF est assurée d'obtenir des fonds pour les actions de mobilités dans des pays européens.

Le calendrier de financement de ces activités s'étend de juin à juin chaque année.

Les activités de mobilité doivent être en lien avec les objectifs d'inclusion précisés dans le dossier de candidature et la stratégie d'internationalisation de l'ABF : seront prioritaires les personnels en situation de handicap, éloignés des grands pôles urbains ou en situation professionnelle précaire.

La Commission Europe et International accompagnera ces projets. Elle proposera, pour la période allant de juin 2025 à juin 2026 :

- Un voyage d'étude dans des bibliothèques européennes, afin de sensibiliser, former et faire monter en compétences les personnels des bibliothèques françaises -adhérents ABF- à des thématiques transversales telles que l'inclusion sociale, la transition écologique et l'innovation ;
- L'accueil de collègues européens lors d'événements phares tels que son congrès annuel et ses journées d'étude, quelles soient nationales, régionales ou thématiques.

Les bénéficiaires de ces activités de mobilité devront répondre aux standards qualité Erasmus + et rester en cohérence avec les priorités de l'organisme :

- Inclusion et Diversité (handicaps, problèmes de santé, obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation, différences culturelles, obstacles sociaux - économiques - géographiques et/ou liés à la discrimination) ;
- Transformation Numérique ;
- Environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique.

Pour les périodes suivantes, il sera possible - sous conditions - d'inclure dans la demande annuelle de subvention des projets de mobilité (voyages, invitations) liés à des groupes régionaux et à des commissions, sous réserve du respect des principes Erasmus+.

La CE&I est à la disposition des adhérents pour collecter leurs demandes, les instruire et y répondre.

Il sera également possible, sous réserve que le bilan de la première année de fonctionnement soit satisfaisant, d'élargir la gamme d'activités de mobilités.

**Erasmus+**  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Cofinancé par  
l'Union européenne